

# En finir avec la comptabilité de caisse

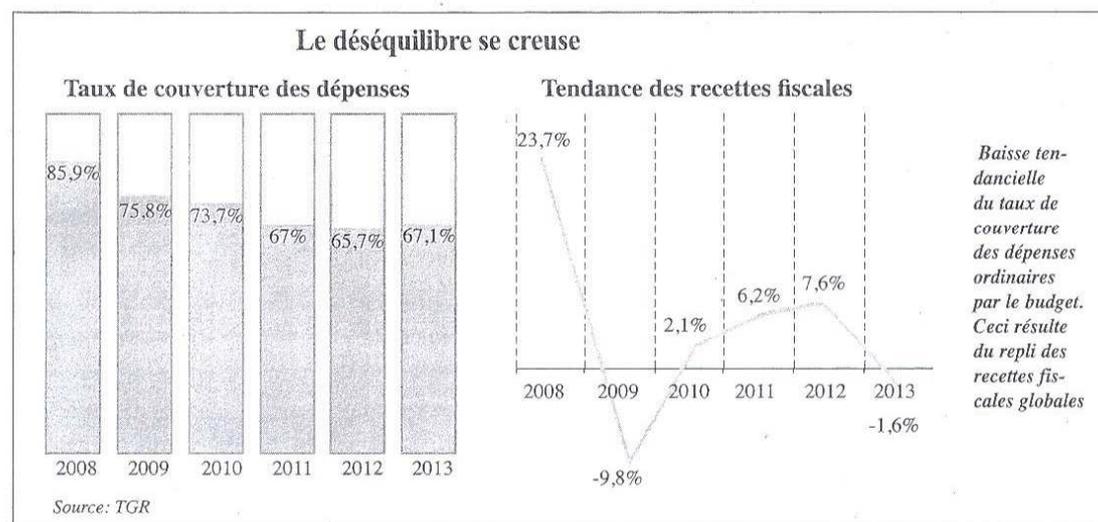
• Toutes les réformes sont interdépendantes

• Les entreprises souffrent toujours d'impayés de l'Etat

«**F**IDÈLE à la compagnie et travailleur acharné». C'est en ces termes que le président de la Chambre française du commerce et d'industrie du Maroc, Jean Marie Grobois a accueilli le trésorier général du royaume. Il fallait aussi le gratifier de «ponctuel». Noureddine Bensouda qui a animé le forum mensuel de la Chambre sur le thème: «Pour un management dynamique des finances publiques» est arrivé bien avant l'heure et a drainé une audience nombreuse jeudi 29 mai.

Bien qu'attendu sur la commande publique et les délais de paiement, l'argentier du royaume n'a pas dérogé aux règles. Lorsque le président de la Chambre réclame de l'«oxygène» pour l'entreprise, (traduisez les créances en souffrance sur l'Etat), Bensouda renvoie au décret sur les marchés publics et les mesures d'accompagnement prises pour son déploiement. Mais à en juger par les applaudissements nourris de l'audience, la présentation a été plus que magistrale.

Un management dynamique des finances publiques «doit être cohérent, pragmatique, participatif et porteur d'objectifs mesurables», résume le trésorier général. Dans le détail, la cohérence im-



plique la prise en compte de tous les leviers permettant une meilleure maîtrise des ressources et des charges. Cette politique doit être proche de la réalité du terrain tout en ralliant l'ensemble des acteurs. L'objectif est d'éviter «l'effet tunnel» que pourraient générer des mesures trop prétentieuses ou peu ambitieuses, prévient Bensouda.

Quant à l'approche participative, elle doit associer la vision du politique, le savoir-faire de l'expert, le réalisme de l'opérateur économique et les attentes du citoyen. Mais pour que ce modèle de management soit efficace, il faut mener à bon port toutes les réformes: comptable, fiscale et budgétaire. Celles-ci étant interdépendantes.

Bensouda préfère insister sur la réforme de la comptabilité. Car «elle s'inscrit en droite ligne des normes de qualité des services publics, de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes». Des normes édictées d'ailleurs par la Constitution de 2011 et insérées dans le projet de la loi organique des finances en cours d'examen par le Parlement et qui consacre la culture des résultats et des coûts des politiques publiques. «Des dimensions occultées par la comptabilité de caisse (en vigueur) qui devient inadaptée», constate le trésorier général. Elles ne peuvent être mesurées et appréciées qu'au moyen d'une comptabilité d'exercice fondée sur le principe des droits constatés comportant une va-

leur ajoutée patrimoniale forte et d'une comptabilité d'analyse des coûts des programmes constitutifs de la stratégie de l'action publique.

De plus, la réforme de la comptabilité de l'Etat devrait permettre au gouvernement, au Parlement et au citoyen les éclairages nécessaires sur l'exécution de la loi de finances. Mieux, une comptabilité d'exercice est à même de favoriser une gestion dynamique du patrimoine de l'Etat, de son portefeuille, de sa trésorerie, de son volume d'endettement et des risques de déséquilibre des finances.

Quant au système fiscal, il souffre d'un dualisme qui perdure. Deux fiscalités cohabitent, l'une universelle, l'autre dérogatoire. Autrement dit, taxer et exonérer. Bien évidemment, la situation n'est pas l'apanage du Maroc, elle est vécue dans de nombreux pays. «Elle provient d'un schéma hybride, celle de vouloir d'un côté élargir l'assiette fiscale et celle, quoique compréhensible, d'accorder des incitations fiscales», rappelle Bensouda. Résultat, l'Etat n'arrive plus à épargner et recourt à l'emprunt non pas pour financer l'investissement, ce qui est normal, mais souvent pour couvrir les charges de fonctionnement.

Pour ce qui est du budget, la gestion a été depuis longtemps centrée sur les moyens et la répartition des enveloppes entre les ministères. Cela s'est traduit par une hausse continue des crédits sans adéquation des dépenses publiques avec les recettes et la capacité réelle de financement de l'Etat. Avec la crise économique et financière, la cote alarmante de la dette publique et des déficits budgétaires a été le détonateur pour changer de cap. □

A. G.



# Bensouda: «Il faut démystifier les comptes spéciaux»



Constat récurrent que celui du recours accru à la débudgétisation, à travers la multitude des comptes spéciaux du Trésor et des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA). Cette débudgétisation s'explique par les facilités de gestion offertes, notamment la possibilité de report d'année en année des recettes réalisées, même si la gestion des comptes spéciaux du Trésor et des services de l'Etat gérés de manière autonome obéit aux mêmes règles que le budget général. Mais cette situation devrait changer avec la loi organique des finances.

- **L'Economiste:** Les opérations de débudgétisation se multiplient à travers la prolifération des comptes spéciaux du Trésor. Comment limiter ces pratiques?

- **Noureddine Bensouda:** Le concept des comptes spéciaux du Trésor mérite d'être démystifié et plus particulièrement celui des comptes d'affectation spéciale. Il s'agit de ressources affectées à des dépenses pour assurer la permanence des investissements et leur réalisation à travers cette composante de la loi de finances.

Il s'agit là d'une pluri-annualité budgétaire permettant le report des soldes des comptes spéciaux du Trésor d'année en année. La programmation pluriannuelle constitue d'ailleurs l'une des innovations majeures du projet de loi organique des finances.

Le gouvernement veille toutefois à limiter la superposition des intervenants et des supports budgétaires pour la réalisation des politiques publiques.

Je tiens à souligner que les

comptes spéciaux du Trésor obéissent dans leur préparation et leur exécution aux mêmes règles de contrôle que le budget général de l'Etat.

- **A votre avis, y a-t-il une bonne articulation entre la fiscalité, la comptabilité nationale et le budget?**

- Tous les pays cherchent la cohérence entre le budgétaire, le comptable et le fiscal. Le management dynamique consiste à assurer une coordination et une synchronisation entre ces trois dimensions. C'est ce que Pierre Joxe appelle «la conjonction astrale»<sup>(1)</sup>, quand il y a consensus entre les responsables politiques, les opérateurs économiques et les experts de l'administration autour de la réalisation des politiques publiques afin de satisfaire les attentes des citoyens.

- **Un meilleur management des finances implique aussi la maîtrise des marchés publics qui pèsent 20% du PIB...**

- Le gouvernement a procédé à la réforme de la réglementation des marchés publics à l'aune des principes de bonne gouvernance édictés par la Constitution de 2011 (transparence, responsabilité, reddition des comptes,...), dont le déploiement et la mise en œuvre ont été programmés selon un calendrier précis et réalisable.

La mise en œuvre de cette réforme a été appuyée par un certain nombre de mesures préalables et d'accompagnement. Il s'agit, notamment d'assurer la formation aussi bien aux ordonnateurs qu'aux entreprises, d'adapter les systèmes d'information et de renforcer la dématérialisation et le portail des mar-



Noureddine Bensouda: «Il faut veiller à ce qu'il n'y ait plus de conflits d'intérêts au niveau du processus de passation des marchés publics» (Ph. Bziouat)

chés publics. Et surtout de veiller à ce qu'il n'y ait plus de conflits d'intérêts au niveau du processus de passation des marchés publics.

- **Quelles retombées faut-il attendre sur le budget à travers les mesures de décompensation adoptées jusque-là?**

- Je tiens à rappeler qu'en 2012, le déficit budgétaire avait atteint 7% du PIB. Suite à cela, le gouvernement a décidé d'agir aussi bien sur les recettes que sur les dépenses à travers des mesures structurelles sur le plan normatif à travers la réforme de la loi organique des finances. Au niveau opérationnel, il s'est fixé comme objectif de maîtriser le niveau global des dépenses. La réduction des charges de

la compensation constitue une illustration de cette volonté. Cette charge de la compensation avait atteint 54,9 milliards de DH en 2012. Le gouvernement a pris des mesures pour la diminuer et redéployer l'économie budgétaire vers l'investissement. Ainsi, la charge de la compensation a été ramenée en 2013 à 41,6 milliards de DH. □

Propos recueillis par AG

(1) Magistrat honoraire et ancien député, Pierre Joxe a été ministre de l'Intérieur (1984-1986 et 1988-1991) et de la Défense (1991-1993) de François Mitterrand, puis premier président de la Cour des comptes (1993-2001). Il a également été membre du Conseil constitutionnel de 2001 à 2010.